

2023 038

	Nombre de membres	
afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
15	15	14 (dont 6 pouvoirs)

Le huit décembre deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Luc EVERAERE, Maire,

Présents : L. EVERAERE, D. DEWYNTER, P. LICOUR, K. NEFFE, F. DEKEISTER, B. FOULON, A. IOOS, P. NOVELLE ;

Excusé(s) : C. BECK, qui a donné pouvoir à K. NEFFE, L. BOUCKAERT, qui a donné pouvoir à A. IOOS, A. DEBRUYNE, qui a donné pouvoir à L. EVERAERE, G. LANGLOIS, qui a donné pouvoir à P. NOVELLE, V. POLLET, qui a donné pouvoir à P. LICOUR, JC. PONSIN qui a donné pouvoir à D. DEWYNTER, O. WIART.

Secrétaire de séance : K. NEFFE

Date de la Convocation : 01/12/2023

Date d'Affichage : 01/12/2023

Objet de la Délibération : Demande de subvention Politique d'Aménagement Communautaire Ecologique et Solidaire - MODIFICATION

La crise énergétique a engendré un surcoût de 10 000€ de combustible pour nos bâtiments en 2022. Des travaux d'isolation sont prévus dans nos bâtiments en 2023 mais il faut aussi penser au remplacement des chaudières au fioul des écoles. Il est nécessaire de changer d'énergie pour un mode de chauffage plus pertinent et pérenne.

Les travaux d'installation d'une pompe à chaleur aux deux écoles à la place des chaudières fioul s'élèveraient à 32 091€ HT.

Ceux d'isolation des plafonds des écoles et de la cantine à 22 756€.

Et enfin, 17 982.32€ pour les changements de menuiseries à la maison des associations.

Il est rappelé que deux demandes de subvention ont déjà été demandées pour ce projet :

- A la région, programme ACTES, pour 12 221€
- Au département, programme ADVB Energie, pour 16 045.10€

En cas d'accord aux trois demandes de subvention (ACTES, PACES, ADVB), le reste à charge communal s'élèverait à 24 899.30€, soit 34% du montant total.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le programme des travaux et décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention suivante :

. PACES de la CCFI : 27% du montant des travaux (72 829.32€), soit 19 663.92€.

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux et cette demande.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Luc EVERAERE

Le Maire,

Luc EVERAERE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le : 13 DEC 2023
et publication ou notification
du : 13 DEC 2023

Le secrétaire de séance
NEFFE K.